

Image not found or type unknown



Démission puis réembauche en cdd

Par **stef**, le **24/08/2010 à 19:32**

Bonjour, rnje démissionne après 4 ans de cdi pour un nouveau projet professionnel. rnMalheureusement, mon projet est reconduit. Mon entreprise me propose en cdd de 6 mois en attendant. rnEst ce que le fait d'être réembauchée dans la même entreprise me donnera droit aux assedics? rnrnMerci pour votre réponse

Par **fabienne034**, le **24/08/2010 à 19:45**

oui mais il y a un délai de temps de travail rnrnpour tout savoir sur le cdd rnrn<http://www.fbls.net/cdddroit.htm>